[illegible] Commission, M. Leroux [illegible] de la ville, directeur du service des Bâtiments municipaux, [illegible] à un général ministériel de 1884 dans lequel entrait le directeur de l'Hôtel-de-Ville, M. Lemaître, [illegible] M. Leroux, l'hôtel-de-ville directeur lui a adressé que, pour prévoir les dépenses, qu'il avait une somme de 20 000 francs [illegible] qu'il importe de faire en sorte que le [illegible] qui pourraient se produire à l'occasion de la [illegible] ne dépassent pas le chiffre des dépenses [illegible] ne [illegible] de la tâche [illegible] pour assurer un moyen de barricades [illegible] pour éviter les accidents, ce qui [illegible] vous le savez.

Des pourparlers furent engagés avec M. le Doyen de l'église Saint-Christophe, qui d'abord ne [illegible] [illegible] 50 000 francs, somme qu'il trouvait énorme attendu, disait-il, que l'embellissement rapporterait surtout la ville, mais [illegible] [illegible] [illegible] de 50 000 francs [illegible] [illegible] [illegible]